



Il y a 25 ans. La communauté européenne engageait le démembrement de la Yougoslavie

Par [WSWS](#)

Mondialisation.ca, 15 janvier 2017

[wsws.org](#) 9 janvier 2017

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Histoire et Géopolitique](#)

Analyses: [LES BALKANS](#)

Photo : Dégâts de la guerre civile en Yougoslavie

Le 15 janvier 1992, la Communauté européenne (CEE) a formellement établi des relations diplomatiques avec les deux républiques du Nord de la Yougoslavie : la Croatie et la Slovénie. L'Allemagne fut la première à annoncer des liens avec ces deux républiques au début de la semaine, en déclarant que les 12 membres de la CEE suivraient rapidement, engageant ainsi la dissolution de l'État fédéral yougoslave.

Ces actions se déroulaient pendant que les Nations unies déployaient le premier contingent d'une « force de maintien de la paix » qui devait atteindre 10 000 hommes. La bureaucratie stalinienne déliquescence de Belgrade, qui était surtout implantée en Serbie, dénonçait alors la décision de la CEE comme une violation du droit international et de la « souveraineté de la Yougoslavie ».

Ces actions visant à démembrer la Yougoslavie, un État fondé en 1918, faisaient suite à une âpre guerre civile qui avait coûté des milliers de vies et fait près de 600 000 réfugiés. Cette guerre avait été provoquée par des cliques rivales dans les diverses républiques yougoslaves qui tentaient de préserver leurs intérêts dans des conditions où la bureaucratie au pouvoir se désintérait. Elles renforçaient toutes leur chauvinisme national afin de diviser la classe ouvrière yougoslave et de mener à bien leur programme de restauration du capitalisme ; qu'il s'agisse de celles qui affirmaient préserver l'unité nationale comme le président serbe Slobodan Milosevic, ou de celles qui se posaient en championnes de l'autodétermination comme le président croate Franjo Tudjman.

La décision de la CEE de suivre Berlin en reconnaissant la Croatie et la Slovénie fut le résultat de l'affirmation la plus marquée de ses intérêts et de ses ambitions par l'impérialisme allemand depuis la chute du Troisième Reich. Des informations avaient fait état d'une opposition initiale de la France à la reconnaissance de la Croatie, qui citait des inquiétudes pour les droits des Serbes vivant dans ce pays, mais la pression allemande fut finalement la plus forte.

La reconnaissance de ces deux républiques reçut l'opposition des Nations unies, qui agissaient ainsi dans l'intérêt des États-Unis, l'ex-ministre américain des affaires étrangères Cyrus Vance étant alors le négociateur en chef pour l'ONU en Yougoslavie. Les États-Unis craignaient à la fois que la fragmentation de la Yougoslavie puisse déstabiliser une grande partie de l'Europe et voyaient avec une hostilité affichée l'audace nouvellement acquise de

l'Allemagne.

Article original anglais, WSWs, paru le 9 janvier 2017

La source originale de cet article est [wsws.org](http://www.wsws.org)

Copyright © [WSWS](http://www.wsws.org), [wsws.org](http://www.wsws.org), 2017

Articles Par : [WSWS](http://www.wsws.org)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca